

CABINET HEUSSE

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE - COMMISSAIRE AUX COMPTES - MEMBRE DE LA COMPAGNIE DE VERSAILLES

SAS PARIS 92

Société par Actions Simplifiée au capital de 86 700 Euros

Siège social : 4, Boulevard des Frères Voisin

92130 ISSY LES MOULINEAUX

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS CLOS LE 30 JUIN 2021

**Réunion de l'assemblée générale relative à l'approbation des comptes de l'exercice clos le
30 Juin 2021**

CABINET HEUSSE

SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE - COMMISSAIRE AUX COMPTES - MEMBRE DE LA COMPAGNIE DE VERSAILLES

SAS PARIS 92

Société par Actions Simplifiée au capital de 86 700 €uros

Siège social : 4, Boulevard des Frères Voisin
92130 ISSY LES MOULINEAUX

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS CLOS LE 30 JUIN 2021

**Réunion de l'assemblée générale relative à l'approbation des comptes de
l'exercice clos le 30 Juin 2021**

Aux membres de l'assemblée générale,

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels relatifs de l'exercice couvrant la période du 1er juillet 2020 au 30 juin 2021

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. FONDEMENT DE L'OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er juillet 2019 au 30 juin 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

III. JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon mon jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV. VERIFICATIONS DU RAPPORT DE GESTION ET DES AUTRES DOCUMENTS ADRESSES AUX MEMBRES DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de votre Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

V. RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

VI. RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

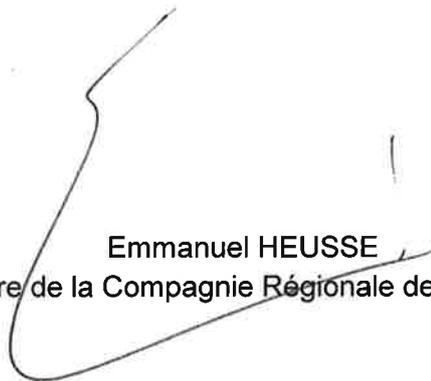
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Issy-les-Moulineaux, le 1 Octobre 2021

Le Commissaire aux Comptes



Emmanuel HEUSSE
Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 30/06/2021 12			Exercice N-1 30/06/2020 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%
	Capital souscrit non appelé (I)						
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Concessions, brevets et droits similaires						
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles	20 342	20 342		1 272	- 1 272	- 100.00
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	12 099	7 777	4 322	6 052	- 1 730	- 28.58
	Installations techniques, matériel et outillage	12 536	8 642	3 894	5 562	- 1 668	- 29.99
	Autres immobilisations corporelles	155 495	34 609	120 886	38 071	82 815	217.53
	Immobilisations en cours						
Avances et acomptes							
Immobilisations financières (2)							
Participations mises en équivalence							
Autres participations							
Créances rattachées à des participations							
Autres titres immobilisés							
Prêts							
Autres immobilisations financières	25 466		25 466	20 787	4 679	22.51	
Total II	225 938	71 370	154 568	71 744	82 824	115.44	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements						
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes	15 800		15 800		15 800	
	Créances (3)						
	Clients et comptes rattachés	109 068	2 100	106 968	76 260	30 707	40.27
	Autres créances	123 115		123 115	322 736	- 199 621	- 61.85
Capital souscrit - appelé, non versé							
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	581 712		581 712	290 095	291 617	100.52	
Charges constatées d'avance (3)	4 875		4 875	19 912	- 15 038	- 75.52	
Total III	834 569	2 100	832 469	709 004	123 465	17.41	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	1 060 507	73 470	987 036	780 748	206 289	26.42	

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
		30/06/2021 12	30/06/2020 12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 86 700 Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	86 700	86 700		
	Réserves				
	Réserve légale				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves				
	Report à nouveau	- 19 304	- 23 506	4 202	17.88
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	1 073	4 202	- 3 128	- 74.45
Subventions d'investissement Provisions réglementées					
Total I	68 470	67 396	1 073	1.59	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges	25 000		25 000	
	Total III	25 000		25 000	
DETTES (1)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts auprès d'établissements de crédit	200 000	200 000		
	Concours bancaires courants	180	107	74	68.92
	Emprunts et dettes financières diverses	96 395	84 743	11 653	13.75
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	52 298	103 355	- 51 056	- 49.40	
Dettes fiscales et sociales	277 700	53 635	224 065	417.76	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés					
Autres dettes	11 576	260 000	- 248 424	- 95.55	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	255 417	11 512	243 904	NS
	Total IV	893 567	713 352	180 215	25.26
	Ecarts de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		987 036	780 748	206 289	26.42

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

893 567 713 352

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 30/06/2021 12			Exercice N-1 30/06/2020 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises	29 856		29 856	27 667		2 190	7.91
Production vendue de biens							
Production vendue de services	477 506		477 506	848 964		-371 458	-43.75
Chiffre d'affaires NET	507 363		507 363	876 631		-369 268	-42.12
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation			1 015 483	777 760		237 723	30.57
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			28 731	48 663		-19 932	-40.96
Autres produits			5 281	9 575		-4 293	-44.84
Total des Produits d'exploitation (I)			1 556 858	1 712 629		-155 770	-9.10
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises			4 250			4 250	
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			886 406	1 028 600		-142 195	-13.82
Impôts, taxes et versements assimilés			43 219	30 353		12 865	42.39
Salaires et traitements			517 521	493 894		23 627	4.78
Charges sociales			35 584	123 928		-88 344	-71.29
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			50 275	25 414		24 861	97.82
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations			26 600			26 600	
Dotations aux provisions							
Autres charges			3 183	2 642		541	20.47
Total des Charges d'exploitation (II)			1 567 038	1 704 832		-137 795	-8.08
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			-10 179	7 796		-17 975	-230.56
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges affectées à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1	
	30/06/2021	12	30/06/2020	12
			Ecart N / N-1	
			Euros	%
Produits financiers				
Produits financiers de participations (3)				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)		228	228	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total V		228	228	
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)	1 753	1 213	539	44.43
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total VI	1 753	1 213	539	44.43
2. Résultat financier (V-VI)	- 1 525	- 1 213	- 312	- 25.68
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	- 11 704	6 583	- 18 287	- 277.80
Produits exceptionnels				
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	22 168		22 168	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	22 500		22 500	
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges				
Total VII	44 668		44 668	
Charges exceptionnelles				
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	330	2 381	- 2 051	- 86.14
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	31 060		31 060	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	500		500	
Total VIII	31 890	2 381	29 509	NS
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	12 778	- 2 381	15 159	636.65
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des produits (I+III+V+VII)	1 601 754	1 712 629	- 110 875	- 6.47
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 600 680	1 708 427	- 107 747	- 6.31
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	1 073	4 202	- 3 128	- 74.45

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

SAS PARIS 92

4 Bd des frères voisins

92130 ISSY LES MOULINEAUX

ANNEXE DU 01/07/2020 AU 30/06/2021

CAP Fiduciaire et Gestion
7 RUE TAINE

75012 PARIS
01 44 73 93 53

ANNEXE

SOMMAIRE

page

Faits caractéristiques de l'exercice	1
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	2
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	2
Permanence ou changement de méthodes	2
Informations générales complémentaires	2
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	3
Etat des amortissements	3
Etat des provisions	4
Etat des échéances des créances et des dettes	4
Composition du capital social	5
Autres immobilisations incorporelles	5
Evaluation des amortissements	5
Evaluation des créances et des dettes	5
Dépréciation des créances	5
Charges à payer	6
Charges et produits constatés d'avance	6
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	6
- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
Produits et charges exceptionnels	7

ANNEXE

Exercice du 01/07/2020 au 30/06/2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 987 036.49 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 507 362.50 Euros et dégageant un bénéfice de 1 073.49 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/07/2020 au 30/06/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Conséquences de l'événement Covid-19 : IMPACT SIGNIFICATIF

L'événement Covid-19 est susceptible d'avoir des impacts significatifs sur le patrimoine, la situation financière et les résultats des entreprises. Une information comptable pertinente sur ces impacts constitue un élément clé des comptes de la période concernée.

Pour cela, l'entreprise a retenu une approche ciblée pour exprimer les principaux impacts pertinents sur la performance de l'exercice et sur sa situation financière. Cette approche est recommandée par l'Autorité des Normes Comptables dans la note du 18 mai 2020 pour fournir les informations concernant les effets de l'événement Covid-19 sur ses comptes.

Conditions particulières d'activité pendant la période

Interdiction d'accueil du public pendant une longue période

Méthodologie suivie

Les informations fournies portent sur les principaux impacts, jugés pertinents, de l'événement qui sont enregistrés dans ses comptes. Il a été fait une distinction entre les effets ponctuels et les effets structurels. Ces effets sont détaillés en tenant compte des interactions et incidences de l'événement sur les agrégats usuels en appréciant les impacts bruts et nets. Les mesures de soutien dont elle a pu bénéficier sont également évaluées.

L'événement Covid-19 ne constitue pas à lui seul un indice de perte de valeur pour l'évaluation des actifs. L'existence d'un indice de perte de valeur n'est confirmée qu'à l'issue d'un examen des caractéristiques propres à l'entreprise. Il a donc été procédé aux tests de valeur nécessaires pour apprécier la situation.

Les incertitudes

L'événement Covid-19 étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels, l'entreprise est en incapacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

ANNEXE

Exercice du 01/07/2020 au 30/06/2021

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus

Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 30/06/2021 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- le chiffre d'affaires

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

ANNEXE

Exercice du 01/07/2020 au 30/06/2021

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Frais d'établissements et de développement		- 12	
TOTAL			
Autres postes d'immobilisations incorporelles	17 063		51 401
Installations générales agencements aménagements des constructions	12 099		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	12 536		
Installations générales agencements aménagements divers	61 980		94 400
Matériel de transport			17 839
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	315		
TOTAL	86 930		112 239
Prêts, autres immobilisations financières	20 787		17 247
TOTAL	20 787		17 247
TOTAL GENERAL	124 780	- 12	180 887

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Frais établissement et de développement		- 12		
TOTAL				
Autres immobilisations incorporelles		48 122	20 342	20 342
Installations générales agencements aménagements constr.			12 099	12 099
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			12 536	12 536
Installations générales agencements aménagements divers		1 200	155 180	155 180
Matériel de transport		17 839		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			315	315
TOTAL		19 039	180 130	180 130
Prêts, autres immobilisations financières		12 568	25 466	25 466
TOTAL		12 568	25 466	25 466
TOTAL GENERAL		79 717	225 938	225 938

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	15 791	34 841	30 290	20 342
Installations générales agencements aménagements constr.	6 047	1 730		7 777
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	6 974	1 668		8 642
Installations générales agencements aménagements divers	23 905	11 585	1 200	34 290
Matériel de transport		807	807	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	319			319
TOTAL	37 245	15 790	2 007	51 028
TOTAL GENERAL	53 036	50 631	32 297	71 370

ANNEXE

Exercice du 01/07/2020 au 30/06/2021

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	34 841				
Instal.générales agenc.aménag.constr.	1 730				
Instal.techniques matériel outillage indus.	1 668				
Instal.générales agenc.aménag.divers	11 585				
Matériel de transport	807				
TOTAL	15 790				
TOTAL GENERAL	50 631				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions pour risques et charges		25 000			25 000
TOTAL		25 000			25 000

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients		1 600	- 500		2 100
Autres provisions pour dépréciation		500	500		
TOTAL		2 100			2 100
TOTAL GENERAL		27 100			27 100

Dont dotations et reprises d'exploitation exceptionnelles					
		26 600			
		500			

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	25 466	- 0	25 466
Autres créances clients	109 068	109 068	
Personnel et comptes rattachés	500	500	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	86 327	86 327	
Taxe sur la valeur ajoutée	1 816	1 816	
Divers état et autres collectivités publiques	15 801	15 801	
Débiteurs divers	18 671	18 671	
Charges constatées d'avance	4 875	4 875	
TOTAL	262 522	237 056	25 466

ANNEXE

Exercice du 01/07/2020 au 30/06/2021

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	200 180	200 180		
Fournisseurs et comptes rattachés	52 298	52 298		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	22 216	22 216		
Taxe sur la valeur ajoutée	27 622	27 622		
Autres impôts taxes et assimilés	227 862	227 862		
Groupe et associés	96 395	96 395		
Autres dettes	11 576	11 576		
Produits constatés d'avance	255 417	255 417		
TOTAL	893 567	893 567		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	100.0000	867			867

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

	Valeurs	Taux d'amortissement
Transfert de joueuses	20 342	1.00

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Transfert de joueuses	Linéaire	1 à 3 ans

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

ANNEXE

Exercice du 01/07/2020 au 30/06/2021

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	180
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	23 549
Dettes fiscales et sociales	2 211
Total	25 940

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	4 875
Total	4 875
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	255 417
Total	255 417

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

La SAS Paris 92 est solidaire de l'association IPH en tant que groupement sportif conformément à la loi sur le sport professionnel

Engagements reçus

Néant

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

ANNEXE

Exercice du 01/07/2020 au 30/06/2021

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Transfert de joueuses	22 167	771000
- Cessions actifs	22 500	775200
Total	44 667	
Charges exceptionnelles		
- Amendes	330	671200
- VNC actifs cédés	31 060	675000
- Dépréciations avances	500	687000
Total	31 890	

SIFRE Jean Marie Président